

COLLEGE & LYCEE
Préparation de la rentrée

Pendant les vacances scolaires, l'établissement est ouvert jusqu'au 11 juillet inclus.
Réouverture le 25 août matin.

La journée pédagogique du 29 août nous amène à fermer l'accueil ce jour-là.

Horaires d'été de l'accueil : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

RENTREE LE LUNDI 01 SEPTEMBRE : Afin d'assurer au mieux l'accueil des élèves, les heures de rentrée sont échelonnées.

COLLEGE (6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème})	LYCEE (2 ^{nde} , 1 ^{ère} , T ^{ale})
6 ^{ème} - 08H30 - sortie 12h00 5 ^{ème} - 14h00 - sortie à 16h00 4 ^{ème} - 14h00 - sortie à 16h00 3 ^{ème} - 15h00 - sortie à 17h00	2 ^{ndes} - 10h00 - sortie à 12h00 1 ^{ères} - 14h00 - sortie à 16h00 T ^{ales} - 15h00 - sortie à 17h00

HORAIRES HABITUELS des CLASSES :

- Le matin de 07h55 à 12h00
- L'après-midi de 13h50 à 17h00 en collège
- L'après-midi de 13h50 à 18h00 en lycée
- Certains cours peuvent avoir lieu entre 12h00 et 13h50.
- Cours le mercredi matin en collège et la journée en lycée. Pas de cours le samedi matin.

LISTES des CLASSES - Elles seront communiquées aux élèves uniquement le jour de la rentrée. **Aucune demande de changement de classe ne sera acceptée.**

ETUDE – Etude les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à 18h00 sur inscription au forfait.
Inscription à la rentrée.

RESTAURATION – Les élèves peuvent déjeuner dès le **MARDI 02 SEPTEMBRE** à condition d'avoir transmis leur inscription à la demi-pension pour les collégiens et d'avoir alimenté leur compte pour les lycéens.

BUS – Les services de transports scolaires fonctionnent dès le **LUNDI 01 SEPTEMBRE** soir.

CARTE de TRANSPORT SCOLAIRE :

Collégiens et lycéens : voir le site ilévia <https://www.ilevia.fr/fr/>

ENTREE DES COLLEGIENS : les entrées et sorties des collégiens doivent s'effectuer obligatoirement par l'accueil, avenue du Général De Gaulle.

ENTREE DES LYCEENS : les entrées et sorties des lycéens doivent s'effectuer obligatoirement par l'entrée au 2 rue de l'abbé Six.

PARKING 2 ROUES ELEVES : Pour assurer la sécurité générale, les élèves en 2 roues, en skate ou trottinette, utilisent le parking à vélos avec antivol obligatoire. Pour ces élèves, les entrées uniquement s'effectuent obligatoirement par l'entrée du parking 2 roues, rue de l'Abbé Six. Les sorties, quant à elles, se font par la grille principale de l'accueil.

En dehors des heures d'ouverture du parking, toutes entrées et sorties se font par l'accueil, avenue du Général De Gaulle.

Parking non gardé, l'établissement n'est pas responsable en cas de vol ou de dégradation.

Rappel : Le port du gilet réfléchissant est fortement conseillé et obligatoire pour les moins de 12 ans. Le port du casque est obligatoire pour les scooters et fortement conseillé pour les vélos (obligatoire pour les moins de 12 ans, cf code de la route).

VOITURETTES : Il est important que les jeunes se déplaçant en voiturette respectent le code de la route et stationnent de la manière la plus citoyenne possible pour ne pas gêner les riverains. Le stationnement sur les parkings de l'Institution (famille, primaire, secondaire) est interdit.

ARBS (LIVRES)

Nous vous rappelons que les inscriptions et paiements se font par internet sur le site www.arbs.com. Si la commande est passée après le 14/08/2025, **des frais de livraison seront facturés**.

- **Classes de LYCEE et classes de 3^{ème}** - Distribution à la Croix Blanche – **VENDREDI 29 AOUT** de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- **Classes de 6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}** - Distribution à la Croix Blanche **JEUDI 28 AOUT** de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Une permanence aura également lieu le **VENDREDI 05 SEPTEMBRE** de 09H30 à 12H00.

INFIRMERIE - Une infirmière est à la disposition des parents qui souhaitent la rencontrer le lundi 01/09/25.

ASSOCIATION SPORTIVE

Il existe au sein de l'établissement une Association Sportive encadrée par les enseignants d'Education Physique et Sportive. Cette Association permettra à votre enfant de participer à une activité sportive en plus de son horaire hebdomadaire d'EPS et lui donnera également la possibilité de faire des compétitions départementales, régionales, voire nationales dans le cadre de l'UGSEL ou de l'UNSS.

Cette démarche volontaire d'inscription engage l'élève à participer aux entraînements et aux compétitions. Les entraînements se déroulent le midi et/ou le soir (à partir de 17h00). Les compétitions ont lieu le mercredi plusieurs fois dans l'année.

Pour adhérer à l'Association Sportive, il sera demandé à chaque élève un certificat médical et une cotisation annuelle de 30 € (pour couvrir une partie des frais engagés en termes de matériel, déplacements, licences...).

Pour l'année 2025–2026, sont prévues les activités suivantes : tennis de table, handball, badminton, gymnastique, fitness, athlétisme, musculation... En début d'année, un planning sera

affiché avec les activités définitives précisant les heures et jours d'entraînement ainsi que l'enseignant encadrant. Votre enfant pourra alors s'inscrire en fonction de ses motivations et de ses disponibilités.

INFORMATIONS TRAVAUX : Cf. site de l'établissement <https://www.lacroixblanche.org/>

VACANCES SCOLAIRES (chacun est tenu de respecter ce calendrier)

TOUSSAINT - du samedi 18 octobre 2025
- au lundi 03 novembre 2025 matin.

NOEL - du samedi 20 décembre 2025
- au lundi 05 janvier 2026 matin.

HIVER - du samedi 14 février 2026
- au lundi 02 mars 2026 matin.

PRINTEMPS - du samedi 11 avril 2026
- au mardi 27 avril 2026 matin.

ASCENSION - du mercredi 13 mai 2026
- au lundi 18 mai 2026 matin.

PENTECOTE - du samedi 24 mai 2026
- au mardi 26 mai 2026 matin.

ETE - le samedi 04 juillet 2026

AUTRES DATES

Réunions d'information pour les parents à 18h00

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{nde}	1 ^{ère}	T ^{ale}
Jeudi 11/09/25	Lundi 15/09/25	Mardi 16/09/25	Jeudi 18/09/25	Lundi 22/09/25	Mardi 23/09/25	Jeudi 25/09/25

Portes ouvertes : Samedi 20 septembre 2025 matin.

BOURSES

En COLLEGE

Une bourse est attribuée aux familles dont le revenu fiscal de référence de l'année 2024 est inférieur à 18 130 € pour un enfant, + 30 % par enfant à charge à partir du deuxième.
Les dossiers pour 2025/2026 seront disponibles au secrétariat fin septembre.

En LYCEE

Une bourse est attribuée aux familles dont le revenu fiscal de référence de l'année 2024 est inférieur à 21611 € pour un enfant, + 30 % par enfant à charge à partir du deuxième.
Les dossiers pour 2025/2026 seront disponibles au secrétariat fin septembre.

CARTES « GENERATION HAUTS-DE-FRANCE » (exclusivement pour les lycéens)

Vous n'avez pas encore de carte génération : la demande de carte se fait sur votre moteur de recherche Internet en tapant « carte génération », ou directement sur le site du Conseil régional des Hauts de France ou sur <https://cartegeneration.npdcp.fr/> à compter du 05 juillet.

Etape 1 : la famille crée le compte individuel dans l'espace « génération #hdf »

Etape 2 : l'établissement confirme les informations de la demande

Etape 3 : la région Hauts-De-France envoie la carte à l'adresse indiquée lors de la demande.

Vous avez déjà une carte génération :

Etape 1 : accédez à votre espace personnel sur Internet <https://cartegeneration.npdcp.fr/> à compter du 03 juillet.

Etape 2 : identifiez-vous à l'aide de votre numéro de dossier ou numéro de carte ainsi que de votre mot de passe.

Les cartes sont échangeables chez les partenaires **jusqu'au 15 novembre 2025.**

Le secrétariat de la Croix Blanche est à votre disposition pour tout renseignement.